

Rallye Touristique

« La Balade des Vins Farguais »

Date limite d'inscription :

Limité 50 véhicules –

1 –

J'atteste participer au rallye sous ma seule responsabilité, à mes risques et périls et décharger de toute responsabilité l'organisateur et toutes personnes mandatées par lui pour l'organisation ou la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, pour tous dommages corporels ou matériels, que je viendrais à causer ou qui me seraient causés du fait de ma Participation à cette manifestation.

Tous les membres d'un équipage, ayant le permis de conduire, peuvent être amenés à piloter le véhicule inscrit.

Je m'engage à respecter la législation en vigueur concernant la consommation d'alcool, stupéfiants et médicaments. L'organisateur ne pourrait en aucun cas être responsable si je venais à commettre une infraction.

J'atteste être détenteur du permis de conduire que je certifie être toujours valide et ne faire l'objet d'aucune suspension. Je transmets à l'organisateur une photocopie dudit document.

J'aurai mon permis avec moi le jour de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye, en avoir reçu copie, et m'engage à m'y conformer.

2 –

Je déclare que l'utilisation du véhicule engagé à cette manifestation est couverte par une assurance dans les conditions légales en vigueur, et notamment qu'elle inclut les personnes transportées.

A cet effet, j'atteste avoir satisfait à l'obligation d'assurance, que je certifie être en cours de validité, et être en possession du certificat d'immatriculation (carte grise).

J'aurai ces deux documents avec moi le jour de la manifestation.

Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente sont rigoureusement exacts.

Fait sur l'honneur, le _____. Signature

Reportage photo – droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous réalisons des photographies ou des enregistrements vidéo. Nous pouvons être amenés à utiliser ces images et enregistrements pour illustrer notre communication sur différents supports d'informations : affiches, site web du foyer, plaquettes, article de presse...

Nous nous engageons à n'utiliser ces photographies et enregistrements que dans le cadre de la communication et la promotion de nos activités.

Je donne mon accord à l'organisation pour la réalisation et la diffusion de photographies ainsi que d'enregistrements vidéo de mon enfant et/ou de moi-même :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre participation.
Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser auprès de l'organisation.

FRAIS DE PARTICIPATION

Sont compris dans les frais l'inscription, la plaque de rallye, un pass dégustation, le road-book.

15€ PASS PILOTE

5€ PASS COPILOTE max3 par voiture.

Merci de retourner ce bulletin complété et accompagné des documents suivants :

Photocopie de la pièce d'identité recto/verso du Conducteur 1.

Photocopie du permis de conduire du Conducteur 1.

Photocopie de la carte grise du véhicule.

ainsi que du règlement par chèque à l'ordre du

à l'adresse ci-après : FOYER RURAL FARGUES , route des écoles 33210 Fargues

Numéros à contacter en cas d'informations complémentaires :

- Mme Camille 0630740953

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'association foyer rural fargues organise une promenade touristique le Samedi 9 Mai 2026 appelé ' « La balade des trains Farguais »
Un road book avec un suivi d'itinéraire , comprenant des énigmes tout au long du parcours en rapport avec les châteaux et monuments rencontrés.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous les véhicules en conformité avec les prescriptions du Code de la Route. Les véhicules âgés de trente ans et plus seront priorités. Sont refusés les véhicules modifiés, transformés.
 - Les véhicules acceptés sont les véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 3.5T uniquement. Sont exclus les véhicules de cylindrée inférieure à 125 cm3.
 - **Le droit d'inscription est fixé à 15€(Pass Pilote) par véhicule et comprend la plaque de rallye ainsi qu'un pass dégustation puis 5€ supplémentaire pour le Pass Copilote (limité a 3 par voitures)comprenant des pass dégustations.**
 - L'inscription se fait : par courrier à l'adresse suivante :
FOYER RURAL FARGUES , route des écoles 33210 Fargues.
 - L'inscription n'est valide qu'après réception du règlement daté et signé et du bulletin d'inscription.
 - Règlement par chèque ou <https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-de-jeunes-et-d-education-populaire-fargues/evenements/la-fete-des-vins-farguais-9-mai-2026-2>
 - Aucun remboursement ne sera fait sauf en cas de circonstances particulières et sur présentation d'un justificatif.
- L'Association devra être avertie le plus rapidement possible..
- L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en règle avec son permis de conduire.
 - l'organisation décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir durant la manifestation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

-09h00 : accueil des participants, dernières vérifications et préparation des véhicules.

-10h30 à 11h00 : départ

12h30 à 13h30 : arrivée prévue des participants.

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS - SUGGESTIONS

- Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération.
- Toutes suggestions pour les éditions suivantes seront les bienvenues.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLES DE CONDUITE

Véhicule autorisé : toute voiture conforme au code de la route.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Le port de la ceinture est obligatoire (pour les véhicules équipés) tout au long du rallye tout

comme le respect des limitations de vitesse.

Le rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route.

Un itinéraire établi contribue au déroulement du rallye et les participants disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET ABANDON.

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye et survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye. .

Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel.

L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'organisation et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement, en fonction :

- des dossiers complets ou non,
- du nombre maximum d'engagements, limité à 50 véhicules.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement.

La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Fait à Fargues le 01 Février 2026

1^{er} Rallye Touristique « la balade des vins Farguais »

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conducteur :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Mail :

Copilote1 :

Nom :
Prénom :
Téléphone :

Copilote 2

Nom :
Prénom :
Téléphone :

Copilote 3

Nom :
Prénom :
Téléphone :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

J'inscris mon véhicule et son équipage pour le rallye
« La balade des vins Farguais » et joint le règlement de 15€ (1 véhicule et 1
Pilote), ajouté, le cas échéant, de 5€ par Copilote

Véhicule

Marque :
Modèle :
Immatriculation :
Année :
Fait à le

SIGNATURE DU CONDUCTEUR :

